

COMPAGNIE OU ESCADRON

1^{re} ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

89307152

UNITÉ

Brigade

SYNTHÈSE

CODE UNITÉ

04131

PROCÈS-VERBAL N°

N° 905/1989

/ 19

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Observation d'un objet volant non identifié le 30 mai 89 sur la commune de

NOUS SOUSSIGNÉ(S) R, J, Capitaine, Commandant la Compagnie à

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR mardi 30 mai 1989 en soirée, le garde C.N.C R M exerce une surveillance nocturne sur la commune de la au lieu-dit ' ', accompagné des gardes stagiaires R P et G.

À 23 heures 15, ils sont témoins du phénomène suivant :

- * trois projecteurs puissants surgissent dans le ciel en émettant des flashes. Ils sont ronds couleur opaque entre le jaune et le blanc et placés en forme de triangle. Aucun bruit de moteur n'est perceptible.
* Au début de l'observation cet objet est immobile mais au bout de quelques secondes il part à une vitesse vertigineuse à la verticale et en "signaguant".
* Rapidement il revient à l'emplacement initial, ne reste qu'un court instant immobile puis repart à la verticale jusqu'à ne devenir qu'un seul point comparable à une étoile.
* Une nouvelle fois cet engin se restabilise au dessus d'eux. A ce moment précis le garde R prévient par radio de ce phénomène deux autres gardes en observation plus loin. C'est alors qu'une lumière rouge apparaît au centre des trois autres projecteurs, puis que l'engin disparaît rapidement au dessus de après avoir effectué quelques signags.

Ce phénomène n'a duré que deux minutes environ, la forme de l'engin n'est pas déterminée en raison de l'éloignement et de la diffusion d'éclats lumineux très puissants.

Vers 23 heures 25, un avion de chasse type mirage est passé sur les lieux, direction Nord-Ouest, Sud-Est, selon les observateurs : le bruit du réacteur était parfaitement perceptible. Après vérification, il s'avère effectivement que la tour de contrôle de la BA de a pris en compte un Jaguar à 22H40 venant de . La bande d'enregistrement de ce vol pourra être obtenue auprès du Général commandant à .

De même, les observateurs ont aperçu à 23 heures 30 un avion à haute altitude, volant sans , soit Ouest-Est. Il s'agit vraisemblablement d'un avion de ligne au départ de , destination ; les vérifications n'ont pas pu être effectuées sur ce point, l'aéroport de étant hors de notre circonscription.

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 04.10.1989

- Mr le sous-Préfet
Mr le Procureur Rép.
Gal Cdt la R.A + 2 Minis. Déf (Dirco. Gén. Ste Ele)
AUX ARCHIVES

Aucune confusion n'a pu avoir lieu à leurs dires, l'objet observé n'avait aucun rapport avec les observations habituelles notamment en ce qui concerne sa forme, sa couleur, son immobilité et sa vitesse de déplacement. Les conditions météo étaient bonnes absence de vent et de nuages, aucun orage ni éclat de chaleur. (voir auditions pièces 2, 3 et 4)

Le mercredi 31 mai la Fédération prend contact avec la tour de contrôle de la Base de [redacted] qui fait savoir que le phénomène n'a pas été observé. Les faits ont été signalés à la Brigade de Gendarmerie de [redacted] le jeudi premier juin 1989.

Le 5 juin 1989 le garde [redacted] transmet un rapport circonstancié à [redacted] par le Président de la Fédération Départementale de la Chasse à [redacted] (joint pièce n° 5). Un plan de situation est également joint.

Les conditions météo données par le centre de [redacted] étaient les suivantes =

- bonne visibilité
- brumes et brouillards néant
- nébulosité 7/8 jusqu'à minuit
- vent calme
- température 12°5
- humidité 86 %
- pression 979.7 HP

Les gardes M [redacted] et F [redacted] qui se trouvaient dans une sapinière au moment des faits ont été entendus verbalement mais n'apportent aucune précision sur le phénomène.

Mentionnons que le Commandant de la Brigade de [redacted] n'ayant pas pris au sérieux ces constatations, les faits rapportés ci-dessus n'ont été portés à notre connaissance que mi-août 1989.

CONCLUSION

Le fait que le phénomène décrit ait été observé par différentes personnes, le rend crédible et justifie l'établissement de cette procédure.

A ce jour, de tels faits ne se sont pas reproduits à notre connaissance sur la circonscription de la Compagnie de [redacted].

Fait et clos à [redacted] le 9 octobre 1989.

. L' C.P.J.

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

[]

1

UNITÉ
Brigade
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
905 / 89

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89 307 152 / 1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour seize Août mil neuf cent quatre vingt neuf, à 08 heures 50,

nous soussigné(s) R , J , Capitaine, Officier de Police Judiciaire,

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 R , M
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M, Française
 FILIATION ◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶ SITUATION DE FAMILLE
 Marié, 1 enf.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant , Garde de l'Office

National de la Chasse, qui nous déclare :

En ma qualité de garde chasse, chef de la Brigade Est du Département de , j'ai organisé une surveillance de nuit le mardi 30 Mai 1989, sur la commune de , de 22 H 30 à 01 heures le 1er Juin. J'étais en compagnie du garde national stagiaire R , P et d'un élève de l'école de , en stage dans notre fédération.

Nous étions en surveillance au lieu-dit " " ; les gardes M et F se trouvaient dans une sapinière à environ 500 m de nous, sur la commune de , à l'Est de notre position. Nous étions en liaison radio.

Le ciel était étoilé, il n'y avait que quelques petits nuages transparents. A 23 Heures 15, notre attention a été attirée par trois projecteurs, juste au-dessus de nous, qui émettaient des "flashes", je pense en même temps, ou du moins à un intervalle très rapproché. L'ensemble formait un triangle. La lumière émise était violente, mais il ne s'agissait pas d'un faisceau classique, tel un projecteur. Je situe la couleur opaque, entre le jaune et le blanc.

S.I. : en ce qui concerne l'écartement des lumières, bras tendu, il devait y avoir entre 1 et 2 doigts.

L'objet était immobile tout au début de mon observation. Les jeunes qui étaient avec moi l'ont également aperçu. Il est resté immobile quelques secondes, le temps que nous ayons une discussion : nous avons conclu qu'il ne s'agissait pas d'un avion en raison de l'immobilité et de l'absence de bruit. Après environ 20 secondes, l'objet est parti en zigzag, jusqu'à la verticale du camp de , à une vitesse vertigineuse. Il est ensuite revenu au-dessus de nous pour s'immobiliser quelques secondes au-dessus de nous. Il est alors monté à la verticale jusqu'à ne devenir qu'un seul point, comme une étoile. J'ai dit : "le con, il aurait pu rester deux minutes de plus !" à la fin de ces propos, l'objet est redescendu à la première position d'observation. J'ai pris ma radio pour demander à mes deux collègues de sortir de la sapinière afin de voir le phénomène. Lors de l'émission radio, une lampe rouge s'est allumée au centre du triangle ; j'estime sa dimension au tiers des trois autres. L'engin est parti une fois sur la droite, puis tout droit en direction de .

"""" Le garde M , qui est sorti le premier de la sapinière, à juste eu le temps de voir passer un éclair. """"

"""" S.I. : Vers 23 H 25 une MIRAGE de la base de est passé, venant de et allant sur . Je situe l'altitude du phénomène un peu plus haut que celle du mirage lors de son passage. A 23 H 30, un autre avion est passé, en travers, dans le sens 4 il émettait les flachs habituels, phare allumé. J'ai bien perçu le bruit du moteur, comme d'ailleurs celui du réacteur du mirage précédent. """"

"""" S.I. : Je suis formel, l'objet observé ne faisait aucun bruit. """"

"""" S.I. : Les éclats lumineux étaient si violents que je n'ai pas pu discerner la forme de l'objet. """"

"""" Le lendemain, j'ai rendu compte de ce phénomène à mes supérieurs, puis j'ai téléphoné à la tour de contrôle de la B.A. à afin de savoir si l'engin avait été capté par leurs radars. Il m'a été répondu par la négative, le militaire m'invitant à informer la gendarmerie, ce que j'ai fait je jour même. J'ai établi le 5 Juin un rapport destiné à Mr le Pdt de la Fédération Départementale de la Chasse de , notre organisme de tutelle ; je vous remet une photocopie de ce document. """"

"""" S.I. : Je suis garde chasse depuis 17 ans et j'ai toujours exercé dans le département. Pour la lutte contre le braconage, je sors de nuit en moyenne 100 fois par an. En raison de la proximité de la base et de l'aéroport de , je suis habitué à voir passer des avions de chasse, des hélicoptères ainsi que des avions de ligne : l'objet observé n'avait aucun rapport avec les observations habituelles, aussi bien en ce qui concerne la forme, la couleur, l'immobilité plus la vitesse. """"

"""" S.I. : J'estime que la vitesse de déplacement de l'engin était au moins cinq fois plus rapide que celle d'un mirage à basse altitude : je l'assimile plutôt à la vitesse d'un éclair. C'est d'ailleurs la vitesse et le déplacement initial "en dent de scie", qui m'ont le plus impressionné. """"

"""" S.I. : En raison de l'altitude, il n'y a eu aucune conséquence sur l'environnement. l'émission radio que j'ai en avec l'autre patrouille n'a pas été perturbée. """"

"""" Je ne vois rien d'autre à vous préciser, si ce n'est que c'est la première fois que j'observe un tel fait ; je n'aurai d'ailleurs rien dit si j'avais été seul, de peur d'être traité pour un menteur. """"

"""" Le 16 Août 1989 à 09 heures 50. """"

"""" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. """"

La personne entendue,

L'O.P.S.

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNEE)

905 / 89

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89 307 152/2

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour seize août mil neuf cent quatre vingt neuf, à 8H 30 - - - - -

nous soussigné(s) R , D , MDL/Chef, O.P.J. de la BR - - - - -

vu les articles 16 à 19 & 75 à 78 - - - - -

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R P
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)M -
FILIATION \leftarrow DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS \rightarrow SITUATION DE FAMILLEC
ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

- - J'exerce la profession de garde stagiaire nationale de la chasse pour le département de - - - - -

- - Dans l'exercice de ma profession au cours d'une surveillance de nuit j'ai été amené à constater un phénomène particulier. - - - - -

- - Celà se passait il me semble fin mai. Il était 23H15 et je me trouvais à environ 400 mètres du village de dont je voyais les lumières, tout au moins la lueur. Je me trouvais en compagnie de mon chef R M et d'un stagiaire G. C. - - - - -

- - C'est R qui le premier a aperçu le phénomène. Il nous l'a désigné du doigt et j'ai alors vu : Trois lumières clignotantes chacune leur en un mouvement circulaire. Le temps d'éclairage était plus long que pour un flash. La lumière était blanche. Ces feux se sont dirigés sur nous en suivant un parcours en dent de scie, saccadé, très rapide. Arrivé au dessus de notre position le mouvement s'est arrêté. Je ne voyais plus que les trois lampes. Elles clignotaient toujours, avec puissance ce qui je pense m'a empêché de distinguer la forme d'un objet. Je n'ai absolument rien pu voir si ce n'est ces lumières. Au bout d'une quinzaine de secondes environ, ce phénomène est monté à la verticale à une très grande vitesse, lampes clignotant toujours. Son altitude nous l'a fait perdre de vue, enfin presque. Il n'y avait aucun nuage. Il est redescendu aussitôt toujours aussi rapidement mais une lumière fixe rouge s'est allumée au centre des trois clignotantes et celà tout au long de l' descente jusqu'à l'immobilisation au-dessus de nous. A ce moment-là, R s'est servi de sa radio afin d'alerter deux autres gardes en planque sous les sapins, à environ 500 mètres. A peine eut-il prononcé deux paroles dans la radio que l'objet est parti. Sa trajectoire étant de plus en plus en dent de scie au fur et à mesure qu'il s'éloignait. Sa vitesse était grande. - - - - -

S.I. : Les deux gardes sous les sapins n'ont rien pu voir si ce n'est un flash très lointain. Il s'agit des gardes F et M. - - - - -

S.I. : Tout au long de notre observation les trois lampes n'ont pas cessé de clignoter. La rouge n'a été allumée que lors de la descente. -
La personne entendue - - - - -

SUITE AUDITION R F :- - - - -

S.I. : Ce phénomène a duré environ deux à trois minutes. - - - - -

S.I. : Pour moi, je situe l'altitude minimale à 1000 mètres.-- - - -

S.I. : A part la lumière, je n'ai vu aucune forme, aucune ombre et entendu aucun bruit, même pas un glissement d'air. Le temps était calme, sans vent, sans nuage, sans orage, sans éclair de chaleur.-

S.I. : D'après moi cette apparition est venue de la direction de et repartie sur . - - - - -

- - Une vingtaine de minutes après le départ des lumières nous avons entendu un avion, que nous avons aperçu ensuite. Il s'agissait d'après le chef d'un mirage de . Le phare clignotait et il était plus petit que ce que j'avais pu observer auparavant. Sa puissance était nettement inférieure et il y avait le bruit du moteur. Sa trajectoire a coupé les deux itinéraires emprunté par les trois phares clignotants. Puis 10 minutes après le passage de cet avion, un deuxième est passé. Il était plus près de nous que le premier il est passé à l'opposé du premier mais je neme souviens^{plus} dans quel sens, peut-être en direction de . Il avait son phare allumé qui clignotait régulièrement. Il était plus gros que le premier et plus bruyant.- - - - -

- - L'itinéraire suivi par ces avions était rectiligne. - - - - -

S.I. : Lors de l'observation de l'engin, je n'ai ressenti aucune sensation genre vibration, chaleur, courant d'air. Je précise également que la radio a fonctionné normalement. Aucun parasite.- - - - -

- - - - - Le 16 Août 1989 à 10 Heures - - - - -

Lecture faite par moi des renseignements d'identité et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.- - - - -

La personne entendue - - - - - -L'O.F.A.- - -

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 1
 UNITÉ
 .BT
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 N° /1989

PROCÉDURE

d' ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TMOIN

N° PIÈCE
 N° FEUILLET
 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307152/3

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour seize août mil neuf cent quatre vingt neuf, à 08 heures 45,

nous soussigné(s) M B gendarme, Officier de Police Judiciaire, à la BR
 de
 vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 G. C.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M.
 FILIATION ← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 1 -- Stagiaire de la fédération des chasseurs.

- Nous trouvant à , faisons comparaître devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare : - - - - -

" Le 30 mai 1989 à 23 heures 15, alors que je me trouvais en surveillance nocturne pour la lutte contre le braconnage avec les gardes R F et R sur le territoire de la commune de , j'ai été témoin des faits suivants = - - - - -

" Nous nous trouvions en plein champ en bordure d'un bois de sapin lorsque le garde R nous a fait part d'une chose étrange dans le ciel. J'ai alors regardé et j'ai constaté trois projecteurs ronds de forte puissance qui clairaient perpendiculairement au sol. Ils étaient placés en forme de triangle, je ne peux donner aucune description de l'engin car seuls ces projecteurs étaient visibles. A ce moment là cet engin arrivait en zig-zags très rapides. Il s'est stabilisé dans le ciel à une hauteur que je ne peux préciser. Je peux simplement dire que deux avions sont passés et que cet engin se trouvait à mon avis beaucoup plus haut. - - - - Il est resté sur place une dizaine de secondes puis est monté en chandelle à une vitesse très élevée, et seule une vague lueur était encore visible dans le ciel. Un court instant après, cet engin est redescendu approximativement au même endroit à la verticale et toujours à grande vitesse. Il s'est stabilisé et les trois projecteurs étaient encore visibles. Le garde R a pris sa radio pour aviser d'autres collègues en poste plus loin de ces faits. Au cours de la conversation radio j'ai vu une lumière rouge s'allumer juste au centre des trois autres projecteurs. C'est à ce moment précis que cet engin est parti, il a fait deux zig-zags horizontaux à une vitesse incroyable puis il a pris la direction du mont . C'est au dessus de ce mont que nous avons perdu sa trace. --

La personne entendue, L'O.P.J.

- Nous avons poursuivi notre surveillance jusqu'à une heure Trente ou deux heures puis nous n'avons plus rien observé d'anormal. - - - - -
" En tout, je pense que cet engin est resté au dessus de nous deux à trois minutes. Ce qui m'a surpris c'est principalement la vitesse de déplacement de cet engin. De plus il n'y avait aucun bruit de moteur, et nous n'avons pas pu confondre avec un avion. - - - - -
" Je ne suis pas en mesure de vous fournir une description plus précise de cet engin, je ne peux même pas dire s'il était de forme ronde ou autre. Seuls ces trois projecteurs étaient visibles, ils étaient ronds mais aucun faisceau lumineux n'était visible. - - - - -
" Le garde R s'est renseigné à la tour de contrôle de la BA de et il lui a été répondu qu'aucun phénomène particulier n'avait été observé. Le mercredi soir nous nous sommes rendus à la gendarmerie de l'Air qui nous a renvoyé à la brigade de pour faire une déposition. Nous nous sommes donc présentés à le jeudi en début d'après midi où nous avons été reçus par le major T . - - - - -
" Par la suite le garde R a établi un rapport lequel a été transmis à la fédération. - - - - -
" S.I : Le soir des faits, je ne me souviens pas du temps. Il ne pleuvait pas, il n'y avait pas d'orage. - - - - - " " " "

Le 16.08.1989 à 09 heures 30. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue,

L'O.P.J



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE
GARDERIE NATIONALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Carte M R
Présidence

A

PEF : MR/09/du 5 juin 1989
OBJET : constatation d'engin non identifié

Monsieur le Président de la
Fédération Départementale des
Chasseurs
sous couvert du Chef de la
Garderie Départementale

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits
suivants :

Mardi 30 mai 1989, nous avons organisé une surveillance
de nuit sur la Commune de au lieudit "
." Nous étions en compagnie du Garde National stagiaire
R et d'un élève de l'Ecole de en stage dans
notre Fédération. Deux autres gardes Nationaux se trouvaient en poste
à environ 500m de nous sur la Commune de , ils se
trouvaient sous une sapinière, il s'agit des gardes M et F.

Le ciel était étoilé, il n'y avait que quelques petits
nuages transparents. A 23H15 notre attention est attirée juste au
dessus de nous par trois projecteurs émettant en même temps de
violents flashes. Nous regardons, essayant de comprendre car aucun
bruit de moteur n'est perceptible comme c'est le cas pour les avions
" la chose " si nous pouvons nous exprimer ainsi, est immobile, puis
se déplace d'une distance non évaluée à une vitesse vertigineuse et
en dents de scie, cela à plusieurs reprises. Puis subitement elle
monte à la verticale jusqu'à ce que nous perdions presque de vue les
flashes, ensuite elle redescend tout aussi vite pour venir s'immobiliser
au dessus de nous.

A cet instant précis nous nous étions saisi de notre
radio afin de prévenir les Gardes M et F qui se trouvaient
sous les sapins. Nous leur avons demandé de sortir afin de voir s'ils
constataient la même chose que nous. Une lampe rouge s'est alors
allumée au centre des trois émetteurs des flashes, et en quelques
zigzagues et quelques secondes, l'engin a disparu en direction de
. Les gardes M et F n'ont eu le temps que de voir
un ou deux flashes disparaître à l'horizon. Tous ces faits se sont
déroulés en deux minutes environ, pas plus.

.../...

A 23H25, un mirage est passé au dessus de nous, il venait de la direction de [redacted] et allait sur [redacted]. A 23H30 un autre avion est passé, il venait de [redacted] et allait sur [redacted], il avait son girophare du dessous en service, il émettait les flashes habituels, ne correspondant en rien à ce que nous venions de constater, en plus nous percevions le bruit de son moteur bien qu'il ait été beaucoup plus loin que ce que l'on peut appeler OVNI observé.

Mercredi après-midi lors de notre réunion à [redacted] depuis la Fédération nous avons téléphoné à la BA [redacted] " Tour de contrôle " afin de savoir si cet engin avait été capté par les radars. Il nous a été répondu que rien d'anormal n'avait été signalé et que nous devons faire une déclaration à la Brigade de Gendarmerie de l'Air. Celle-ci nous a renvoyé à la Brigade de [redacted], lieu où l'observation a été faite.

Le Major T [redacted] n'a pas pris au sérieux notre déclaration et n'a rien fait.

Le Garde O.N.C.

M R

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS



Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

Monsieur le Commandant du
B.P.R.O. - Division espace -

le 3 Juillet 1989.

N° 472/Président
OBJET : Transmis compte-rendu concernant
observation "OVNI"

- 6 JUIL. 1989

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir copie d'un rapport établi par un Garde National placé sous mon autorité et qui fait état d'une observation nocturne pouvant vous intéresser.

La Gendarmerie territoriale compétente n'ayant pas voulu donner suite à cette affaire, il me paraît nécessaire de m'adresser directement à vous.

Il me serait agréable le cas échéant de connaître vos remarques et vos observations.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

J. VI

BORDEREAU D'ENVOI

SEBRA	
08 SEP. 1989	
Action	Info
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

adressé à

- SEPRAN
Centre spatial de Toulouse

89307 ~~49~~ 152

N° 466 /DEF/EMAA/BPRO/ESP

Paris, le 28 AOUT 1989

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	- PV n° 2178/2 du 04.08.89 concernant la vision d'un phénomène d'origine indéterminée au lac , commune de le 18.07.89.....	1	"Pour attributions"
	- Lettre de la Fédération Départementale des Chasseurs de la du 03.07.89 concernant la vision d'un phénomène d'origine indéterminée - Lieu-dit " (Commune de le 30.05.89.....	1	Le Chef du Bureau de prospective et de recherche opérationnelle
	TOTAL	2	